Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260521-CM2605_04-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAo !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le quinze mai par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Sébastien NORMAND (pouvoir donné à Mme Françoise DIROU), Mme Sandrine LE FEUR (pouvoir donné à M. Stéphane LOZDOWSKI.

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Quorum : 14

Pierre-Antoine DEAL a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE – CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL, CODE CM2605_04

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion d'installation du Comité Syndical du SIVU du QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE le 13 avril 2026 au siège du SIVU à la Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ, il a été décidé de transférer le siège du SIVU à la Mairie de LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC.

Ce changement doit faire l'objet d'une modification des statuts du SIVU qui doit être soumis à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres du Syndicat.

M. le Maire rappelle que les membres de ce SIVU créé en 1997 sont les communes de : LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC, PLEYBER-CHRIST, PLOUNEOUR-MENEZ, PLOURIN-LES-MORLAIX, SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider la modification des statuts du SIVU comme suit :
« Article 3 : le siège du syndicat est fixé à la Mairie du CLOITRE-SAINT-THEGONNEC ».
Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIVU du Queffleuth et de la Penzé, portant sur le changement de domiciliation du siège social à la Mairie du CLOITRE-SAINT-THEGONNEC.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 21 mai 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Pierre-Antoine DEAL, secrétaire de séance

2 place de la Mairie • 29410 SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER • Téléphone 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
2 plasenn an Ti-kêr • 29410 SANT-TEGONEG LOGEGINER • Pellgomz 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
Mail/Postel : mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Site/Lec'hienn : www.saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner